

Présentation

En 2007, près de 340 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université (y compris les instituts universitaires de technologie [IUT]) ou dans un grand établissement. Ils représentent plus de 70 % des boursiers, alors que le total des étudiants dans ces établissements est inférieur à 63 % des effectifs de l'enseignement supérieur. En effet, la proportion de boursiers y atteint 27,3 %, contre 29,3 % sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les trois quarts de ces boursiers étudient en cursus licence et un quart en master. 12,4 % des étudiants boursiers sont inscrits en IUT (pour 9,4 % des étudiants) et 21,8 % étudient dans une discipline scientifique ou en école d'ingénieur interne aux universités (pour 19,4 % des étudiants). Les disciplines littéraires et de sciences humaines et sociales regroupent 33,4 % des boursiers sur critères sociaux à l'université (pour 31,5 % des étudiants) [1] [2].

Compte tenu des effectifs inscrits dans ces différentes formations, les étudiants en IUT sont ceux pour lesquels la proportion de boursiers sur critères sociaux est la plus forte (36,0 %). Celle-ci est également supérieure à la moyenne pour les sciences humaines et sociales (29,4 %) et pour les lettres et langues (28,5 %). À l'inverse, ce taux est très faible pour les disciplines médicales (24,3 %) et pour le droit-sciences politiques (23,1 %) [3].

Il existe dorénavant sept échelons de bourses sur critères sociaux (de l'échelon 0 à l'échelon 6). Les échelons 0, 2, 3 et 4 regroupent chacun 10 % des boursiers, alors que les échelons 1, 5 et 6 en regroupent le double. Les poids des échelons intermédiaires (de deux à quatre) varient très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 33 % pour les IUT et pour les sciences, à 23 % pour les sciences économiques. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement proportionnel à celui des échelons 0 et 1 : en sciences économiques, il concerne presque la moitié des étudiants, contre 35 % en sciences et en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le nouvel échelon 6 est le plus fréquent : 26 % des boursiers sur critères sociaux sont à cet échelon [4].

Définitions

■ **Les bourses sur critères sociaux** sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts, avant abattement) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse, de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008. Ces bourses sur critères sociaux sont réservées aux étudiants en premier et deuxième cycles, en DESS, en DEA ou dans les nouveaux cursus licence et master, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et les études suivies. Dans cette catégorie ont été également incluses, jusqu'en 1999-2000, les aides individuelles exceptionnelles (AIE). Les AIE ont été supprimées à la rentrée 2000, avec la généralisation du principe de la bourse de cycle (possibilité de maintien de la bourse pendant la durée du cycle).

■ **Proportion d'étudiants aidés.** Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

■ **Universités.** Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université.

■ **Instituts universitaires de technologie (IUT).** Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

→ Pour en savoir plus

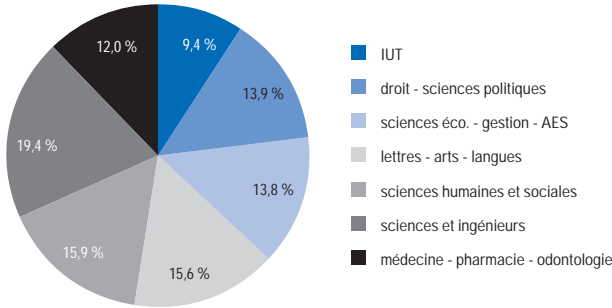
Publications

– Tableaux statistiques, n° 7060.

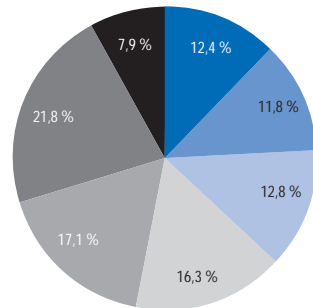
Sources : Système d'information AGLAE extraction DEPP au 15 mars 2008.

Les boursiers sur critères sociaux à l'université

[1] Répartition des étudiants à l'université selon la formation et la discipline en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



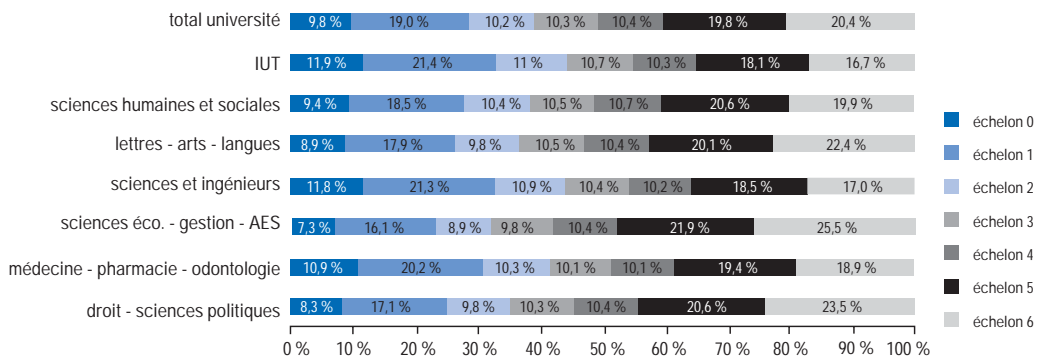
[2] Répartition des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



[3] Proportion des boursiers selon la formation et la discipline universitaire (%) (France métropolitaine + DOM)

	2006-2007	2007-2008
IUT	36,7%	36,0%
Sciences humaines et sociales	29,3%	29,4%
Lettres - arts - langues	28,8%	28,5%
Sciences et ingénieur	26,3%	26,7%
Sciences éco. - gestion - AES	25,0%	25,3%
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7%	24,3%
Droit - sciences politiques	23,0%	23,1%
Total université	27,2%	27,3%

[4] Poids des différents échelons de BCS dans les formations et disciplines universitaires en 2007-2008 (France métropolitaine + DOM)



L'échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008.